



Le Président

A Grenoble, le 23 mars 2019

Mesdames, Messieurs, les élus, chers collègues,

Mesdames, Messieurs, les opérateurs des domaines skiables et de la sécurité des pistes,

Les membres (ANMSM, DSF, ADSP, ANENA) de la Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiables (FNSSDS) réunis le 6 mars dernier, ont entériné à l'unanimité, que l'ANENA, en tant que centre de formation, ne formerait plus et ne recyclerait plus les artificiers à la technique du NONEL, pour le déclenchement des avalanches.

Cette décision prend effet à compter de la saison 2018/2019.

Nonobstant, l'association continuera de présenter et d'enseigner cette procédure de déclenchement dans la formation initiale et lors des recyclages, exclusivement dans la partie dédiée au tir en carrière, intégrante au Certificat de Préposé au Tir.

L'ANENA enseignera, pour le fonctionnement des PIDA, la technique dite « à la mèche lente ».

L'ANENA adopte ainsi une posture cohérente, dans ses formations, avec le moratoire de la profession.

Conformément aux termes du moratoire, élaboré sous l'égide de la FNSSDS, en attente d'une solution de barrière technique éprouvée et efficace pour sécuriser le NONEL (barrière technologique) permettant d'envisager une levée du dit moratoire, il serait demandé aux membres de la FNSSDS de se prononcer, à l'unanimité, sur la pertinence de la reprise de l'enseignement du tir « NONEL », par l'ANENA.

Jean-Pierre Rougeaux

Maire de Valloire

Président de l'ANENA